

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1438

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1438**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de deux marchés de travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine font l'objet de deux lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Sathonay Camp, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Saint Fons, Vénissieux, Saint Priest, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Lyon 7° et Lyon 8°, comporterait un engagement de commande de 450 000 € HT minimum et de 1 800 000 € HT maximum pour un an et de 1 800 000 € H T minimum et de 7 200 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 2 : Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albiigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Limonest, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Charly, Vernaison, Givors, Grigny, Lyon 2°, Lyon 5° et Lyon 9°, comporterait un engagement de commande de 450 000 € HT minimum et de 1 800 000 € HT maximum pour un an et de 1 800 000 € HT minimum et de 7 200 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de deux marchés de travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet des travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant de :

- lot n° 1 : 450 000 € HT minimum et 1 800 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse,

- lot n° 2 : 450 000 € HT minimum et 1 800 000 € HT maximum pour un an ferme en 2011 et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.